



Communiqué de presse

Paris, mercredi 6 janvier 2021

Leetchi a pris connaissance du jugement rendu ce jour par le Tribunal judiciaire de Paris concernant la cagnotte de soutien à Monsieur Christophe Dettinger intitulée « *Soutient un boxeur gilet jaune* » ouverte le 6 janvier 2019 et fermée le 8 janvier 2019.

Le Tribunal a, dans son jugement du mercredi 6 janvier 2021, considéré que le but du contrat conclu entre la SA Leetchi et M. Nicolas Alves le 6 janvier 2019 *“ne saurait être conforme à l’ordre public”* et a en conséquence prononcé sa nullité. Dans ces conditions, le Tribunal a ordonné la restitution des fonds collectés à l’ensemble des participants de la cagnotte en vertu du contrat annulé.

Conformément aux termes de ce jugement, Leetchi procédera au remboursement de l’intégralité des participants à la cagnotte lorsque la décision rendue par le Tribunal sera définitive.

Contact Presse

Sibylle Pichot

sibylle@leetchi.com

Tél : +33 6 66 84 09 46